



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 68753

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le besoin important de main-d'oeuvre dans certains secteurs. Les secteurs du bâtiment, de l'hôtellerie restauration, de l'agriculture et de la santé avouent un besoin criant de main-d'oeuvre. La CAPEB, par exemple, déplore que seule la moitié des 310 000 entreprises artisanales du bâtiment qui ont cherché à recruter sont effectivement parvenues à le faire. Compte tenu des 2,5 millions de chômeurs français, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de pouvoir répondre à ces besoins. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

## Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les métiers en difficulté de recrutement. La résorption des tensions sur les marchés du travail est l'un des axes forts de l'action conduite depuis près de deux ans par le ministère. Une lettre ministérielle du 8 décembre 2003 a enjoint à chacun des services publics régionaux de l'emploi de tout mettre en oeuvre pour satisfaire plus de 100 000 offres d'emploi durablement non satisfaites. Des plans régionaux ont été élaborés pour mettre en oeuvre plusieurs types de mesures visant une meilleure mobilisation de l'offre de formation dans chaque région, une plus large information des demandeurs d'emploi sur les perspectives offertes dans les secteurs en tension de recrutement et leur orientation vers ces secteurs. Des conventions ont été conclues entre le ministère, l'ANPE et plusieurs organisations professionnelles pour mieux coordonner les initiatives en faveur des emplois pour lesquels des difficultés de recrutement sont constatées ou ressenties. Les directions régionales du travail et de l'emploi, de l'ANPE comme de l'AFPA conduisent, en concertation avec les représentants des professions concernées et les collectivités régionales, des actions sur quatre axes : développer l'apprentissage en liaison avec les chambres consulaires, les partenaires sociaux et les conseils régionaux ; lutter contre le travail clandestin ; atténuer les effets de la saisonnalité pour les emplois en zone touristiques, tout en facilitant les conditions d'hébergement des salariés concernés ; améliorer l'attractivité des emplois proposés en termes de conditions de travail et de rémunération. L'objectif d'une réduction de 100 000 du nombre d'offres d'emploi non satisfaites a d'ores et déjà été atteint. Il sera sans aucun doute largement dépassé à la fin de l'année 2005. De plus, les récentes dispositions législatives créant un crédit d'impôt, pour les jeunes prenant un emploi dans une profession en tension, renforcent encore les actions menées depuis début 2004.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68753

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire** : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 28 juin 2005, page 6378

**Réponse publiée le** : 6 décembre 2005, page 11321